

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 20-24
Séance du mercredi 29 mai 2024**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 29 mai 2024 à 14h30 au 1, avenue de la Palette à Cergy, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

| | |
|--|-----------------|
| M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI | Présidente |
| M. Patrick BAQUIN | Administrateur |
| M. Alexandre PUEYO | Administrateur |
| M ^{me} Agnès RAFAITIN | Administratrice |
| M. Emmanuel VIEGAS | Administrateur |

5 présents

Absent / excusé :

M. Xavier HAQUIN Vice-Président, pouvoir donné à Mme CAVECCHI

1 absent excusé ayant donné pouvoir

Vacance de poste :

M. Harry ROCK Fin de mandat au 30/04/2024, remplacement à acter par le prochain CA du 26/06/2024

Direction/Service : Direction générale adjointe du patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Validation du prix de revient de l'opération et autorisation de contracter les prêts de construction en VEFA de 25 logements collectifs – Avenue de Villiers à Ermont

Vu la délibération du Conseil d'Administration 02-24 du 28 février 2024 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;
Vu le rapport présenté au Bureau relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Val d'Oise Habitat à contracter les prêts nécessaires pour un montant de 4 009 328 € dans le cadre de l'acquisition en VEFA du programme immobilier de 25 logements sis avenue de Villiers à ERMONT, pour un prix d'acquisition à hauteur de 3 000 € HT / m² de surface habitable toutes annexes et places de stationnement incluses portant le prix d'acquisition définitif à 4 520 850 € HT et le prix de revient prévisionnel à 4 699 464 € HT soit 5 072 961 € TTC pour une surface habitable d'environ 1 507 m²;
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 18% maximum du prix de revient.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Marie-Christine CAVECCHI